
Grand programme II : le Canada souhaiterait que le 32 C/5 soit consacré à l'un des grands sujets interconnectés – tel que l'eau dans le présent biennium - et recommanderait que l'emphase soit mis sur le développement humain durable, conformément à la Résolution 40 de la 31^e Conférence générale (voir les observations ci-dessus). Aux priorités en sciences naturelles, on devrait accroître la collaboration entre les sciences sociales et naturelles, et créer davantage de liens entre le savoir traditionnel, la recherche scientifique et les politiques socioéconomiques lorsque l'on aborde des questions importantes. Il faudrait faire participer davantage les groupes vulnérables aux sciences et à la technologie et insister également plus sur l'importance d'une approche et d'une formation transdisciplinaires pour acquérir les techniques propres à promouvoir le développement durable dans les collectivités locales. Enfin, l'UNESCO doit absolument veiller à ce que la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ait, dans les années à venir, les ressources nécessaires pour s'acquitter de son rôle de coordonnateur spécialisé dans les questions océanographiques relevant de l'Organisation.

Nous sommes aussi fortement en faveur du suivi de la Conférence mondiale sur la science proposé au paragraphe 02110 du 31 C/5 approuvé, y compris des modifications du conseil exécutif dont il est question dans le document 31 C/6 en ce qui concerne la contribution du savoir local et traditionnel à la science.

Grand programme III : le questionnaire n'évoque pas l'actuel grand axe d'action 1 du programme III.1, « L'éthique des sciences et des technologies », dans la liste des priorités, et nous recommandons vivement de conserver cette priorité. Nous recommandons également que soient établis des liens clairs entre l'éthique des sciences et de la technologie et les droits de la personne et la paix, car il est indispensable que les scientifiques et les personnes qui « utilisent » la science comprennent quelles sont les conséquences sociétales de leurs actes. Dans ce contexte, l'UNESCO doit continuer de s'acquitter de l'engagement qu'elle a pris, à la suite de l'Assemblée du millénaire, de travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales sur ces questions. Enfin, nous l'encourageons à donner un sens large au terme de « renforcement des capacités » afin d'y englober la pensée critique en science ainsi que le perfectionnement des infrastructures.

Grand programme IV : Le questionnaire ne mentionne pas la diversité culturelle comme étant une priorité et nous recommandons vivement de conserver celle-ci, tout comme le dialogue interculturel, parmi les priorités clés. Nous voudrions également insister sur la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action figurant dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* et de s'assurer qu'il soit appliqué à tous les domaines d'activité de l'UNESCO.

Nous sommes en faveur du renforcement de l'action normative dans le domaine de la culture, mais proposons de souligner dans le 32 C/5 que l'on doit trouver les moyens d'accroître le nombre de signataires des instruments normatifs.

Enfin, nous ne pensons pas que les thèmes transversaux du 31 C/4 approuvé aient été suffisamment pris en compte dans le 31 C/5 approuvé pour le Grand programme IV. Nous encourageons l'UNESCO à le faire dans le 32 C/5, en particulier pour ce qui est du thème transversal intitulé *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture* et à la construction d'une société du savoir.